

28 décembre 2021



FDC66 > communiqué spécial

Suite à la Conférence de Presse de Monsieur le Premier Ministre Jean CASTEX, ce lundi 27 décembre 2021, certains détenteurs de droit de chasse s'interrogent sur la conduite à tenir en ce qui concerne notamment l'organisation des chasses collectives.

Après avoir pris contact avec les services de la FNC nous avons eu confirmation que les mesures restrictives annoncées ne touchent pas le monde cynégétique dans la pratique de la chasse.

Ainsi, sauf nouvelles déclarations et dispositions contraires issues de l'exécutif dans les prochains jours, aucune restriction ne s'applique à l'organisation de quelque activité cynégétique que ce soit. De même, les Présidents d'ACCA, d'AICA ou Chasses gardées n'ont aucune obligation de contrôle en matière sanitaire.

Les consignes sanitaires à respecter, présentées en page 16 de la newsletter #100, sont toujours d'actualité.